
Adresse du directoire du département de la Charente-Inférieure invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du directoire du département de la Charente-Inférieure invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 6;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41176_t1_0006_0000_9;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

aussi aux drapeaux de la liberté. Officiers municipaux, juges de paix, ne soyez pas les déserteurs des communes qui vous avaient nommés leurs chefs; c'est maintenant qu'il s'agit pour nous de protéger ceux dont nous avons recherché la confiance. Cantons qui aviez été envahis, abjurez des serments forcés; les tyrans ne sont plus là; mais ce sont vos amis et vos frères qui viennent à vous: vos administrateurs doivent rechercher les mauvais citoyens, auteurs de tant de calamités, mais c'est pour venger et consoler les bons. O! vous tous, nos administrés, hâtez-vous d'accueillir, comme par le passé, les décrets de la Convention nationale, les arrêtés des représentants du peuple et les décisions de vos magistrats; et nous vous garantissons la protection de la loi, la bienfaisance de la République et les consolations de la fraternité. Ainsi, nos administrés auront été rendus à la France; d'autres lui ont été, ici même, déjà conquis, *et la liberté aura assuré et agrandi son département.*

Républicains régénérés des Pyrénées-Orientales, nous avons dû vous déclarer ce que nous attendions de vous, après ce temps d'épreuves; sans doute, qu'il est aussi des obligations que vous nous imposez à votre tour, et nous vous entendons. Depuis l'envahissement de notre territoire, nous avons dû tourner tous nos efforts vers le but de sa libération; nous lui avons subordonné nos autres pensées et nos vœux; maintenant elles doivent tendre à effacer les traces de ses malheurs. Les plaies de la guerre découvertes, c'est à l'Administration à les cicatriser; et les administrateurs sont en même temps, dans cette circonstance, les défenseurs et les consolateurs de leurs concitoyens, et leurs surveillants: telle sera notre marche, et telle est la direction que le cours de nos travaux ordinaires, qui avait été comme suspendu, doit maintenant recevoir: soulager les familles privées de leurs soutiens et de leurs ressources, assurer la subsistance des cantons affamés par l'ennemi, appeler les indemnités et les dégrèvements pour les pertes essuyées dans le service de la République, consoler et encourager notre intéressante agriculture, ramener l'industrie et le commerce fugitifs, ranimer surtout le flambeau sacré du civisme et substituer en même temps le cours paisible de l'union à l'éclat de tant de haines et de violences; et, à cet effet, nous entourer de tout le zèle des magistratures populaires et des bons citoyens, et envoyer partout des commissaires qui rétablissent l'ordre, les propriétés, les cultures, les communications et le règne paisible des lois; voilà notre tâche, nous l'avons mesurée; nous pouvons la remplir. Le temps attachera notre administration à une grande époque pour ce département. Nous nous montrons à notre poste avec assurance; nous l'occuperons désormais sans amertume. Les jours de deuil sont effacés; l'aurore du bonheur luit devant nous; les ombres du passé emportent toutes nos peines. Êtres intéressants, *patriotes réfugiés*, vous allez rentrer enfin dans vos foyers, dans vos champs, au sein de vos familles; qu'elle sera pure et glorieuse votre jouissance! Eh bien, nous aussi, nous avons été chassés du domaine de nos travaux et de nos sollicitudes habituelles. Le bien que nous faisons était notre propriété; notre famille, c'étaient nos administrés. Nous allons rentrer avec vous dans tous nos biens; nous allons cultiver de nouveau et féconder ensemble ce beau domaine de la République, que

les Espagnols aimaient à appeler déjà le *jardin de l'Espagne*, et ce sera en nous souvenant toujours, nous Français, qu'il est devenu le *tombeau du despotisme.*

O vous, qui êtes nés dans ces belles contrées, vous le voyez, les esclaves et les hommes libres ne seront pas longtemps à se les disputer. O! vous, qui avez éprouvé en si peu de temps toute la différence de la liberté et de l'esclavage, vous savez maintenant ce que vous devez à cette chère patrie, qui vous a deux fois affranchis! nous venons de renouveler aussi en votre présence, nos engagements pour elle. Unissons-nous, enfants de la Révolution, zélés de la liberté et amis de votre pays; serrons-nous comme des frères rendus les uns aux autres, autour de cette mère commune, vengée enfin de tant d'outrages; que par les mains triomphantes des patriotes, l'arbre de la liberté, qui sera celui de l'abondance et de l'union, se replante et refleurisse ici partout de ses propres cendres; que ces cendres inutiles, monument léger, aient seules marqué le passage rapide de l'Espagne sur notre territoire. Et, quant aux émigrés, cette écume du monde, qu'elle passe à jamais, et fasse seulement dire après nous, à nos ennemis jadis nos alliés: *Les émigrés ont failli nous perdre.*

Arrêté en conseil du département des Pyrénées-Orientales, ce 1^{er} octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

Signé : J.-J.-E. SÉRANE, *président*;
P. ESTÈVE, *secrétaire général.*

Le directoire du département de la Charente-Inférieure invite, par une adresse aussi courte qu'énergique, la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit le texte de l'adresse (2).

Le directoire du département de la Charente-Inférieure, à la Convention nationale.

« Saintes, le 2^e jour du 2^e mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Changer de pilote, lorsque le vaisseau est agité par la tempête, c'est l'exposer à une perte certaine. Représentants du peuple, restez à votre poste jusqu'à la fin de l'orage, le salut de la patrie le commande.

« ARDOUIN, *vice-président*; P.-Hec. SAVARY;
BARTHELEMY; LEVALLOIS; BERAUD; BOUJU;
EMOND, *secrétaire général.* »

Le ministre de la guerre envoie un assignat de 50 livres, que lui a adressé le citoyen Dulphé, capitaine au 6^e régiment d'infanterie, et membre de la Société populaire de Metz. Ce citoyen s'engage à faire le même don tous les deux mois, tant que durera la guerre.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 183.

(2) *Archives nationales*, carton 11278, dossier 748.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 184.